



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 septembre 2024
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 47 de la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 20 juin au 19 septembre 2024. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La situation politique au cours de la période considérée a été marquée par l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, l'élection du bureau permanent du Sénat, les tensions au sein de la majorité politique et de l'opposition, le procès des dirigeants de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) et du Mouvement du 23 mars (M23) et le renouveau des efforts faits pour désamorcer les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

3. Le 30 juin, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, s'est adressé à la nation à l'occasion du soixante-quatrième anniversaire de l'indépendance du pays. Dans son discours, il a réitéré que la défense du pays et la sécurité de sa population restaient une priorité et a annoncé des plans de soutien à la diversification de l'économie, des investissements importants dans les infrastructures, les services et le secteur minier, ainsi que des projets d'audit des comptes publics et de consolidation des réserves de change.

4. Après deux reports pour des raisons administratives et de sécurité, le Sénat a élu son bureau permanent le 12 août. L'ancien Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde a été élu Président du Sénat, l'emportant sur deux candidats soutenus par les factions de l'Union pour la démocratie et le progrès social. Pour ce qui est du poste de rapporteur adjoint, le seul siège réservé à l'opposition, le candidat d'Ensemble pour la République, Salomon Kalonda, a été battu par Jean-Claude Baende, un candidat indépendant largement considéré comme étant proche de la majorité.



5. Alors que certains acteurs de la société civile ont appelé à l'achèvement des élections restantes, en particulier au niveau local, la Commission électorale nationale indépendante les a reportées *sine die* en invoquant des difficultés financières. Des élections législatives nationales et provinciales restent prévues le 5 octobre dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, où les élections n'ont pas pu être tenues en décembre 2023 en raison des conditions de sécurité et de la présence du M23.

6. Des efforts diplomatiques coordonnés ont continué de contribuer de façon significative à la réduction des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, malgré des relations tendues. Le 15 juillet, lors de sa 1222^e réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé que les processus de Nairobi et de Luanda restaient des cadres viables pour la résolution des conflits et a appelé à leur renforcement. Le Conseil de paix et de sécurité a également demandé à la Commission de l'Union africaine d'apporter un soutien technique à ces processus et à l'organisation d'une deuxième réunion quadripartite aux fins de l'harmonisation des efforts.

7. Le 30 juillet, à Luanda, la Ministre d'État aux affaires étrangères, à la coopération internationale et à la francophonie de la République démocratique du Congo, Thérèse Kayikwamba Wagner, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, Olivier Nduhungirehe, se sont rencontrés sous les auspices du Président angolais João Lourenço, le facilitateur désigné par l'Union africaine. La réunion a abouti à un accord de cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 4 août et qui sera supervisé par un mécanisme de vérification ad hoc renforcé. Les ministres se sont également mis d'accord sur la mise en œuvre d'un plan de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et sur l'élaboration d'un plan de désengagement des forces. Les 7 et 8 août, des délégations techniques des deux pays se sont réunies à Luanda pour discuter de la mise en œuvre du mécanisme renforcé et des deux plans. Une équipe de la MONUSCO a également été invitée à Luanda du 7 au 9 août pour discuter des modalités du soutien de la Mission au mécanisme. Les 11 et 12 août, le Président angolais, João Lourenço, s'est rendu à Kigali et à Kinshasa, où il a rencontré respectivement le Président rwandais, Paul Kagame, et le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, afin de présenter aux deux parties un projet d'accord de paix. Les 20 et 21 août, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont réunis à Luanda pour discuter de la proposition d'accord de paix. Cette réunion a été suivie d'une réunion d'experts du renseignement des trois pays, qui s'est tenue les 29 et 30 août à Rubavu, au Rwanda. La quatrième réunion ministérielle, initialement prévue les 9 et 10 septembre, s'est tenue le 14 septembre et a permis de poursuivre les discussions sur les plans de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces.

8. Le 1^{er} août, à la suite de la signature l'accord de cessez-le-feu du 30 juillet, qui faisait suite à la trêve humanitaire du 5 juillet, facilitée par les États-Unis d'Amérique, l'AFC a déclaré qu'elle ne se considérait pas liée par le cessez-le-feu, puisqu'elle n'avait pas participé à la réunion. L'alliance politico-militaire, dont le M23 est l'un des principaux membres, a affirmé que le conflit ne pouvait être résolu que par un dialogue politique direct avec le gouvernement de la République démocratique du Congo. Les 24 et 25 août, l'AFC a accusé le gouvernement d'exploiter le cessez-le-feu en déployant des troupes près des zones contrôlées par l'AFC et le M23 et en violant leur espace aérien, et a qualifié ces actions de « provocation inacceptable ». En réponse, le 26 août, le 33^e régiment des Forces armées de la République démocratique du Congo a rejeté ces allégations, les qualifiant de « manipulation publique », précisant que les conditions météorologiques avaient empêché tout vol des Forces ou de leurs partenaires au-dessus du Nord-Kivu au cours de la période spécifiée. Le 8 septembre, l'AFC et le M23 ont publié un communiqué accusant la

« coalition de Kinshasa » d'avoir pris pour cible la population civile à Nyamitabo, dans la province du Nord-Kivu.

9. Le 8 août, à l'issue d'un procès à Kinshasa, le chef politique de l'AFC, Corneille Nangaa, et 25 autres dirigeants de l'AFC et du M23 ont été reconnus coupables de terrorisme, de crimes de guerre et de haute trahison. La plupart des accusés ont été jugés *in absentia* et condamnés à mort. Auparavant, les 25 et 26 juillet, respectivement, les États-Unis et l'Union européenne ont imposé des sanctions à l'AFC et à Corneille Nangaa. Les États-Unis ont également imposé des sanctions à Bertrand Bisimwa, le chef politique du M23 (également sanctionné par l'Union européenne) et le chef militaire adjoint du groupe armé Twigwaneho. L'Union européenne a également imposé des sanctions à d'autres chefs militaires du M23, des FDLR et des Forces démocratiques alliées (ADF), ainsi qu'au porte-parole et à un commandant d'un groupe armé opérant sous le nom de « Wazalendo » ou Volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

10. En parallèle, le 30 août, le Haut-Représentant du Président de la République démocratique du Congo pour les processus de Nairobi et de Luanda, Serge Tshibangu, a été remplacé par Sumbu Sita Mambu, en tant que nouveau Haut-Représentant pour le processus de Luanda et auprès des organisations économiques régionales.

11. La Mission a également continué d'offrir ses bons offices et des conseils techniques aux hauts fonctionnaires afin de renforcer le contrôle de l'État sur les principales chaînes d'approvisionnement en minerais dans l'est du pays, notamment en améliorant les systèmes de traçabilité de l'or et d'autres minerais tels que l'étain, le tantalite et le tungstène.

III. Situation de sécurité

12. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a recensé 440 atteintes à la sécurité dans l'Ituri et le Nord-Kivu, qui auraient causé la mort de 663 civils, dont 104 femmes et 50 enfants, et blessé 229 civils, dont 26 femmes et 41 enfants. D'après certaines informations, les ADF seraient restées les principaux auteurs de violences contre les civils (342 civils tués dans le Nord-Kivu et l'Ituri), suivies par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) (71 civils tués dans l'Ituri). Dans l'Ituri, la CODECO et le Front populaire d'autodéfense en Ituri (groupe Zaïre) ont continué de se disputer le contrôle du territoire et des sites miniers. Dans les territoires de Rutshuru et de Lubero (Nord-Kivu), le M23 a encore renforcé sa présence malgré une trêve humanitaire d'un mois en juillet et le cessez-le-feu qui a débuté le 4 août. Le cessez-le-feu entre la Force de défense rwandaise et les Forces armées de la République démocratique du Congo a dans l'ensemble été respecté, mais les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés ont persisté au cours de la période considérée.

13. Après le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu, la situation sécuritaire est restée fragile. Les tirs d'obus depuis les positions du M23 dans le Nord-Kivu se sont poursuivis, entraînant une mobilisation accrue des groupes armés locaux opérant sous le nom de Wazalendo, tandis que les groupes armés locaux du Nord-Kivu ont continué à se déplacer vers le Sud-Kivu. Dans les Hauts Plateaux du territoire de Mwenga, entre le 16 et le 19 août, des combattants Twigwaneho ont attaqué les Forces armées de la République démocratique du Congo à deux reprises dans la communauté de Bijombo (chefferie de Bavira, territoire d'Uvira). Les affrontements ont causé la mort de trois membres des Forces armées et d'un membre des Twigwaneho et blessé deux membres des Forces armées.

Province de l'Ituri

14. Dans l'Ituri, la MONUSCO a enregistré, durant la période considérée, 113 atteintes à la sécurité, impliquant principalement la CODECO, le groupe Zaïre et les ADF. Au total, 195 civils auraient été tués, dont 41 femmes et 11 enfants. En tout, 29 civils auraient été blessés, dont 5 femmes et 1 enfant, et au moins 134 auraient été enlevés, dont 19 femmes et 23 enfants.

15. Dans les territoires de Djugu et de Mahagi, les CODECO et le groupe Zaïre ont poursuivi leurs actes de représailles, attaquant à la fois des éléments armés et des civils, en raison de leur appartenance ethnique, dans leurs zones d'influence respectives et dans les zones riches en or. Dans l'ouest du territoire de Djugu, le 20 juin, une attaque de la CODECO visant le site minier de Bianda aurait fait cinq victimes civiles (deux femmes, deux hommes et un enfant tués). Le lendemain, en représailles, le groupe Zaïre aurait attaqué le village de Gbata, entraînant d'autres attaques de la CODECO contre Lodjo et les villages voisins, faisant 21 morts parmi la population civile (dont 4 femmes et 3 enfants). Le 3 juillet, la CODECO a lancé une incursion dans le site minier de Mambeu, tuant huit hommes, dont six ressortissants étrangers.

16. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF ont encore étendu leurs opérations au nord de la route reliant Komanda et Mambasa et sur la route reliant Mambasa et Biakato, ce qui a entraîné la mort d'au moins 84 civils, dont 12 femmes. Les affrontements avec les Forces armées de la République démocratique du Congo ont fait de nombreuses victimes. Les opérations conjointes des Forces de défense populaires de l'Ouganda et des Forces armées de la République démocratique du Congo, dans le cadre de l'opération Shujaa, se sont poursuivies à Irumu et la MONUSCO a établi une base temporaire pour protéger les civils. La reprise des opérations terrestres dans le cadre de l'opération Shujaa a permis aux ADF d'étendre leur zone d'influence, notamment en déplaçant leur quartier général au nord de la route reliant Komanda à Mambasa.

Province du Nord-Kivu

17. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a enregistré 327 atteintes à la sécurité, impliquant principalement les ADF et le M23. Au total, 468 civils auraient été tués, dont 63 femmes et 39 enfants, tandis qu'au moins 200 autres civils auraient été blessés, dont 21 femmes et 40 enfants, et au moins 235 civils auraient été enlevés, dont 10 femmes et 30 enfants.

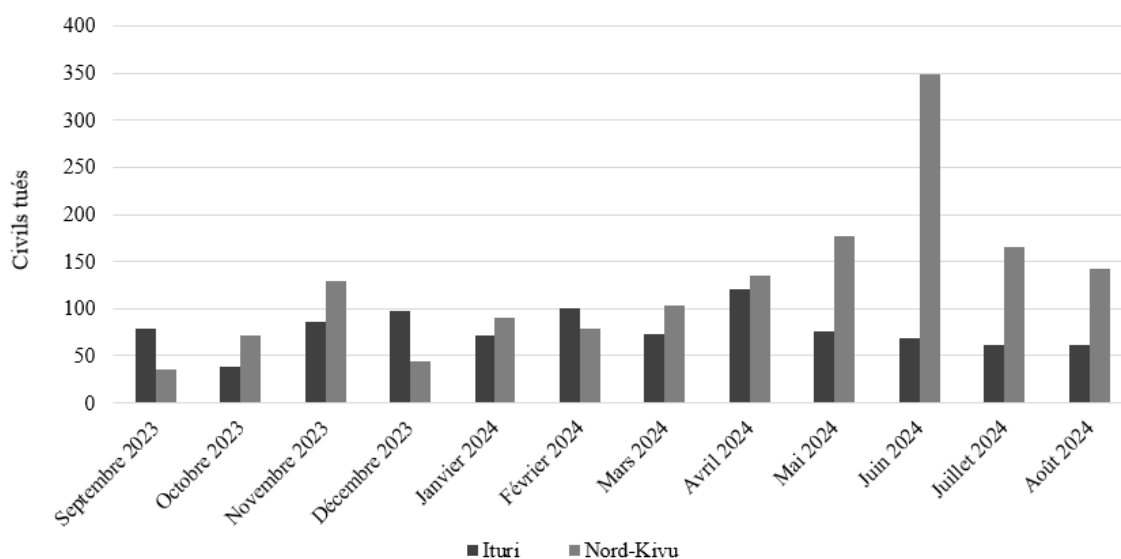
18. Dans les territoires de Beni et de Lubero, les attaques des ADF contre les civils ont fait au moins 264 morts, dont 33 femmes et 1 enfant. Au cours de la période considérée, les ADF ont effectué des avancées sans précédent dans le territoire de Lubero, étendant leur contrôle dans les zones riches en or, exacerbant à la fois les tensions socioéconomiques et les problèmes de sécurité. Cette situation a également conduit à la prolifération de groupes armés locaux prétendant lutter contre les ADF, notamment la faction du groupe Nduma défense du Congo-Rénové dirigée par le « général » Guidon Shimiray Mwissa, arrivée dans la zone d'opération à la fin du mois de juillet. Le 22 août à Butembo, la coordination des groupes du Wazalendo a affirmé avoir recruté plus de 500 jeunes pour combattre le M23, prétextant qu'ils n'étaient pas liés par le cessez-le-feu.

19. Au cours de la période considérée, la superficie du territoire contrôlé par le M23 a augmenté de 21 %. Le 28 juin, le M23 s'est emparé de l'emplacement stratégique de Kanyobagonga dans le nord de Rutshuru et a progressé jusqu'à Kaseghe dans le territoire de Lubero, poussant les Forces armées de la République démocratique du Congo à se replier jusqu'à Alimbongo. Dans les jours qui ont suivi, des dizaines de

milliers de personnes déplacées sont retournées à Kanyobagonga, Kirumba et Kayna, qui se trouvaient désormais sous le contrôle du M23. Lors de la trêve humanitaire, déclarée le 5 juillet et prolongée le 17 juillet pour une durée de 15 jours supplémentaires, la ligne de front n'a pas connu de changements majeurs, malgré des violations sporadiques, notamment des échanges de tirs indirects à Bweremana dans le territoire de Masisi, qui ont entraîné la mort de six civils, dont quatre enfants, les 15 et 16 juillet. Le 2 août, des affrontements ont également éclaté entre les Nyatura-Abazungu et le M23 aux alentours de Bibwe, dans le territoire de Masisi, où le M23 a étendu son contrôle. Le M23 a assis son contrôle en se concentrant sur la communication politique, le recrutement, la formation et les mécanismes fiscaux et administratifs, et en ciblant les FDLR et les groupes Nyatura associés. Les 3 et 4 août, le M23 a pris le contrôle de Nyamilima, Ishasha et Nyakakoma dans le nord-est de Rutshuru, à la frontière avec l'Ouganda, et le 25 août, il a étendu son contrôle à Kikuvu, à l'ouest du lac Édouard. Toutefois, au 8 septembre, aucun des affrontements constatés ne semblait mettre réellement en péril le cessez-le-feu.

20. Le M23 a également consolidé son contrôle sur la zone d'extraction du coltan près de Rubaya, dans le territoire de Masisi, dont la production est estimée à plus de 15 % de l'offre mondiale de tantale. Le groupe armé a instauré une taxe sur la production, qui générerait environ 300 000 dollars par mois. Malgré les niveaux élevés d'activité minière observés dans les sites, leur production n'est pas incluse dans les chiffres officiels sur les exportations congolaises, ce qui met en évidence un risque important de contrebande transfrontalière.

Figure I
Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés, par province (septembre 2023-août 2024)



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

IV. Situation des droits humains

A. Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo

21. Au cours de la période considérée, 1 092 cas de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits ont été recensés dans le pays. Parmi celles-ci, 942 ont été constatées dans les provinces touchées par le conflit et 64 % ont été attribuées à des groupes armés. Selon certaines informations, les ADF seraient responsables du plus grand nombre de cas de violation (137), suivi par le M23 (134), divers groupes et factions Maï-Maï (103) et la CODECO (50). Les violations commises par les ADF auraient fait le plus grand nombre de victimes (728 : 372 hommes, 201 victimes de sexe et d'âge inconnus, 114 femmes, 25 filles et 16 garçons). Sur les 466 violations qui auraient été commises par des acteurs étatiques, les Forces armées de la République démocratique du Congo seraient responsables de la plupart des violations (218), suivies par la Police nationale congolaise (156), d'autres agents de l'État (67), et les Forces armées conjointement avec d'autres agents de l'État (9). Au moins 696 personnes (424 hommes, 125 victimes de sexe et d'âge inconnus, 121 femmes, 16 garçons, 6 enfants de sexe inconnu et 4 filles) auraient été tuées par des groupes armés, notamment par les ADF (467), le M23 (71), la CODECO (61) et les factions Maï-Maï (36), entre autres. Des acteurs étatiques seraient responsables de l'exécution sommaire ou extrajudiciaire de 346 personnes (319 hommes, 21 femmes, 4 filles, 1 garçon et 1 enfant de sexe inconnu). Au moins 227 hommes et 2 femmes sont morts en détention à la suite de violations des droits humains, dont 150 hommes et 2 femmes tués lors d'une émeute dans la prison centrale de Makala, à Kinshasa.

22. Dans le Nord-Kivu, l'avancée du M23 a déclenché des représailles de la part des groupes et factions Maï-Maï contre des civils et des travailleurs humanitaires, qui auraient été accusés à tort de collaborer avec le M23. Le 30 juin, un convoi humanitaire a été attaqué par des éléments armés locaux et des civils près de Butembo, entraînant la mort de deux travailleurs humanitaires et l'incendie de véhicules, ce qui a déclenché la suspension de l'aide humanitaire dans la région. Les ADF ont également intensifié leurs attaques contre les civils alors qu'elles étendaient leurs activités dans le territoire de Lubero. La MONUSCO a confirmé qu'au cours de la période considérée, au moins 109 civils avaient été tués, apparemment par les ADF, dans divers villages du nord et du sud-ouest du territoire de Beni entre le 4 et le 10 juin. En Ituri, la CODECO et des éléments armés des ADF auraient continué de commettre des viols, souvent accompagnés du meurtre des victimes, 47 % des victimes de viol ayant été tuées par la suite.

23. Huit violations des droits humains et atteintes à ces droits liées aux restrictions de l'espace civique ont été signalées : quatre ont été attribuées à des acteurs étatiques, trois à des groupes armés et une à des forces armées étrangères, apparemment la Force de défense nationale du Burundi dans le territoire d'Uvira (province du Sud-Kivu), impliquant des mauvais traitements. Ces violations et atteintes ont fait 18 victimes de sexe masculin. Le risque de harcèlement à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes a augmenté après que le procureur général de la Cour de cassation ait été prié d'enquêter et d'arrêter les personnes « faisant l'apologie de l'homosexualité ». Un militant se cache depuis le mois de juin, après qu'un procureur de Bukavu a placé un mandat d'arrêt à son encontre.

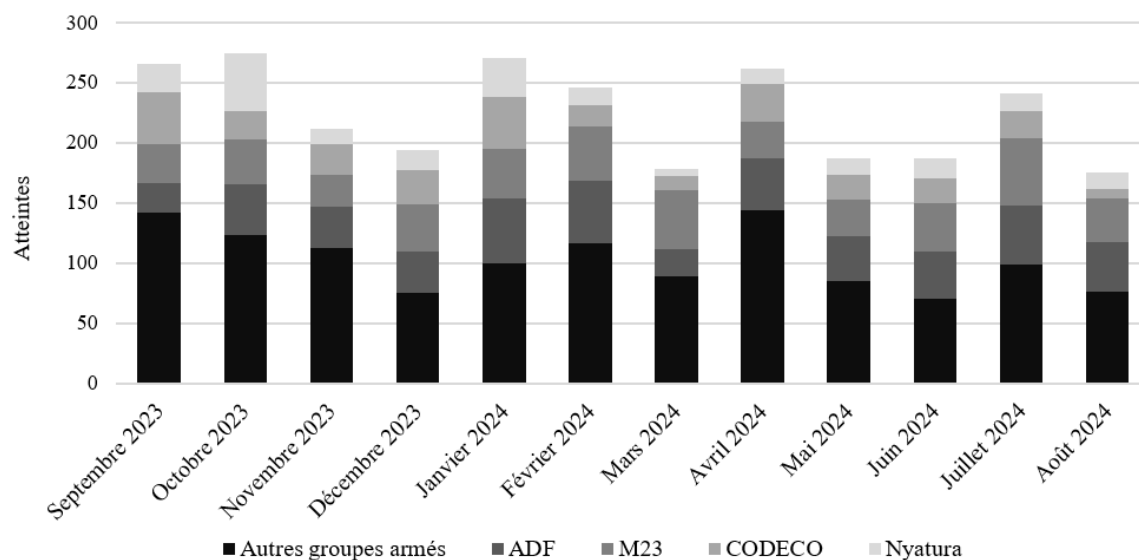
24. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a constaté le décès d'au moins 26 hommes en détention, principalement en raison d'une alimentation insuffisante et d'un manque d'accès aux soins médicaux.

25. Le 2 septembre, à l'aube, dans la prison centrale de Makala, les forces de défense et de sécurité congolaises ont ouvert le feu sur des groupes de prisonniers de sexe masculin qui traversaient la cour en direction du périmètre extérieur, tentant de s'échapper à la suite d'une panne d'électricité. Certains prisonniers se sont rendus dans l'aile réservée aux femmes et auraient violé au moins 269 prisonnières, entraînant la mort d'au moins 1 femme. Environ 200 détenus ont été tués, dont au moins 29 par balles, et 300 blessés. Les forces de défense et de sécurité congolaises ont rétabli l'ordre le jour même. Le Ministre d'État, Ministre de la justice et Garde des sceaux, Constant Mutamba, a annoncé que des enquêtes étaient en cours et, le 9 septembre, le Président, M. Tshisekedi, a créé une commission d'enquête officielle sur ces événements.

26. Depuis la levée du moratoire sur l'application de la peine de mort en février, les autorités judiciaires militaires ont prononcé au moins 128 condamnations à mort, dont, selon les dernières données disponibles, au moins 52 au Nord-Kivu, 1 au Sud-Kivu, 37 à Kinshasa et 6 au Kasai-Oriental. Aucune de ces condamnations, qui font actuellement l'objet d'un recours, n'avait été exécutée au moment de la rédaction du présent rapport.

27. Au 31 août, avec l'assistance technique et le soutien logistique du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et de la MONUSCO, 80 auteurs présumés de crimes internationaux et de violations flagrantes des droits humains avaient été poursuivis et 70 avaient été condamnés, dont 14 pour des violences sexuelles liées au conflit.

Figure II
Atteintes aux droits humains attribuées à des groupes armés, par auteur présumé (septembre 2023-août 2024)

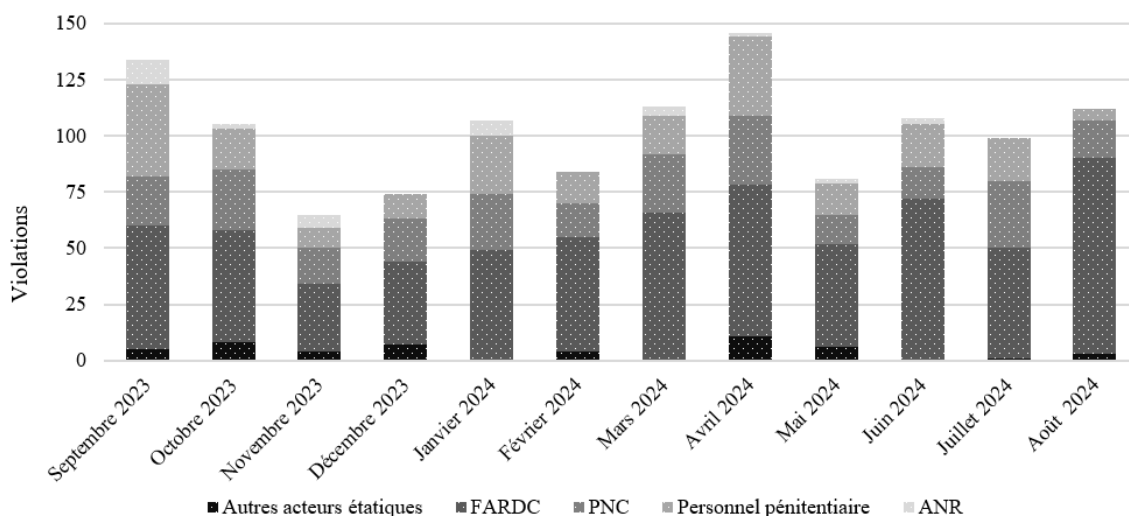


Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Note : Il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars.

Figure III
Violations des droits humains attribuées à des acteurs étatiques, par auteur présumé (septembre 2023-août 2024)



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Note : Il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

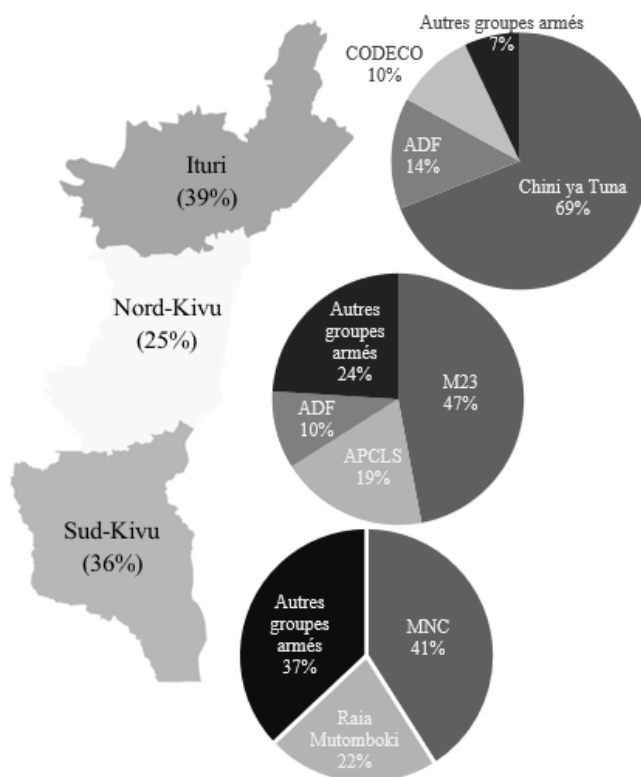
Abréviations : ANR = Agence nationale de renseignements ; FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ; PNC = Police nationale congolaise.

B. Protection de l'enfance

28. Entre le 20 juin et le 31 août, la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont vérifié 336 violations graves des droits de l'enfant commises à l'encontre de 285 enfants (203 garçons et 82 filles), notamment des cas d'enlèvement (127), de meurtre et de mutilation (66), de recrutement et d'utilisation (106), de violences sexuelles (32), d'attaque d'un hôpital (4) et de refus d'accès à l'aide humanitaire (1). Ces violations ont été principalement attribuées au M23 et à 14 autres groupes armés, tandis que 7 cas de violence sexuelle, 2 cas de meurtre et 2 cas de mutilation ont été attribués aux Forces armées de la République démocratique du Congo.

29. Au cours de la période considérée, la MONUSCO, en collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et l'UNICEF, a vérifié l'âge de 46 candidats au recrutement par les Forces armées et a constaté que 20 de ces candidats, dont une fille, étaient des mineurs. Ces mineurs ont été séparés avant leur recrutement officiel et ont été confiés à des organisations non gouvernementales partenaires pour une prise en charge provisoire.

Figure IV
Violations graves des droits de l'enfant en période de conflit armé vérifiées
entre avril et juin 2024, par auteur présumé



Source : Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO.

Note : Les frontières indiquées et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Les groupes armés, dont ceux recensés ci-dessus, seraient responsables de la majorité des violations graves.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; APCLS = Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars ; MNC = Mouvement national congolais.

30. Entre le 20 juin et le 31 juillet, à l'invitation des Forces armées de la République démocratique du Congo, dans le cadre du plan d'action conjoint signé par l'ONU et la République démocratique du Congo pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves, la MONUSCO et l'UNICEF ont évalué l'âge de 1 307 candidats (dont 21 femmes) au recrutement par les Forces armées, dont 46 se sont avérés être des enfants (tous des garçons) et ont été exclus du recrutement.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

31. L'intensification des combats dans les provinces de l'ouest a considérablement accru la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences sexuelles liées au conflit, y compris les cas potentiels de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, dans les sites de rassemblement des personnes déplacées et aux alentours. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé des cas de violences sexuelles liées au conflit commises contre 74 personnes au Nord-Kivu, au Sud-Kivu,

en Ituri, au Tanganyika et au Maniema. En tout, 40 femmes et 15 filles ont subi des violences sexuelles liées au conflit commises par des groupes armés, apparemment par le M23 (18 femmes et 3 filles), les FDLR (11 femmes et 1 fille), les ADF (2 femmes et 2 filles), Raïa Mutomboki (4 filles), la CODECO (3 femmes et 1 fille), la Force de résistance patriotique de l'Ituri (2 filles) et Nyatura (6 femmes et 2 filles). Des acteurs étatiques auraient commis des violences sexuelles liées aux conflits contre au moins 15 personnes survivantes (10 femmes et 5 filles), à savoir les Forces armées de la République démocratique du Congo (5 femmes et 5 filles), la Police nationale congolaise (4 filles) et d'autres agents de l'État (1 fille). Cependant, les problèmes d'accès et de sécurité ont entravé la vérification des cas, dont beaucoup ne sont pas déclarés.

V. Situation humanitaire

32. Les déplacements de population en République démocratique du Congo restent l'une des crises les plus importantes dans le monde. Selon les données les plus récentes et validées avec les autorités provinciales, et d'après les données collectées par l'Organisation internationale pour les migrations grâce à sa Matrice de suivi des déplacements dans le cadre de son exercice annuel, au 31 juillet, plus de 6,4 millions de personnes avaient été déplacées par les conflits armés et les catastrophes naturelles en République démocratique du Congo.

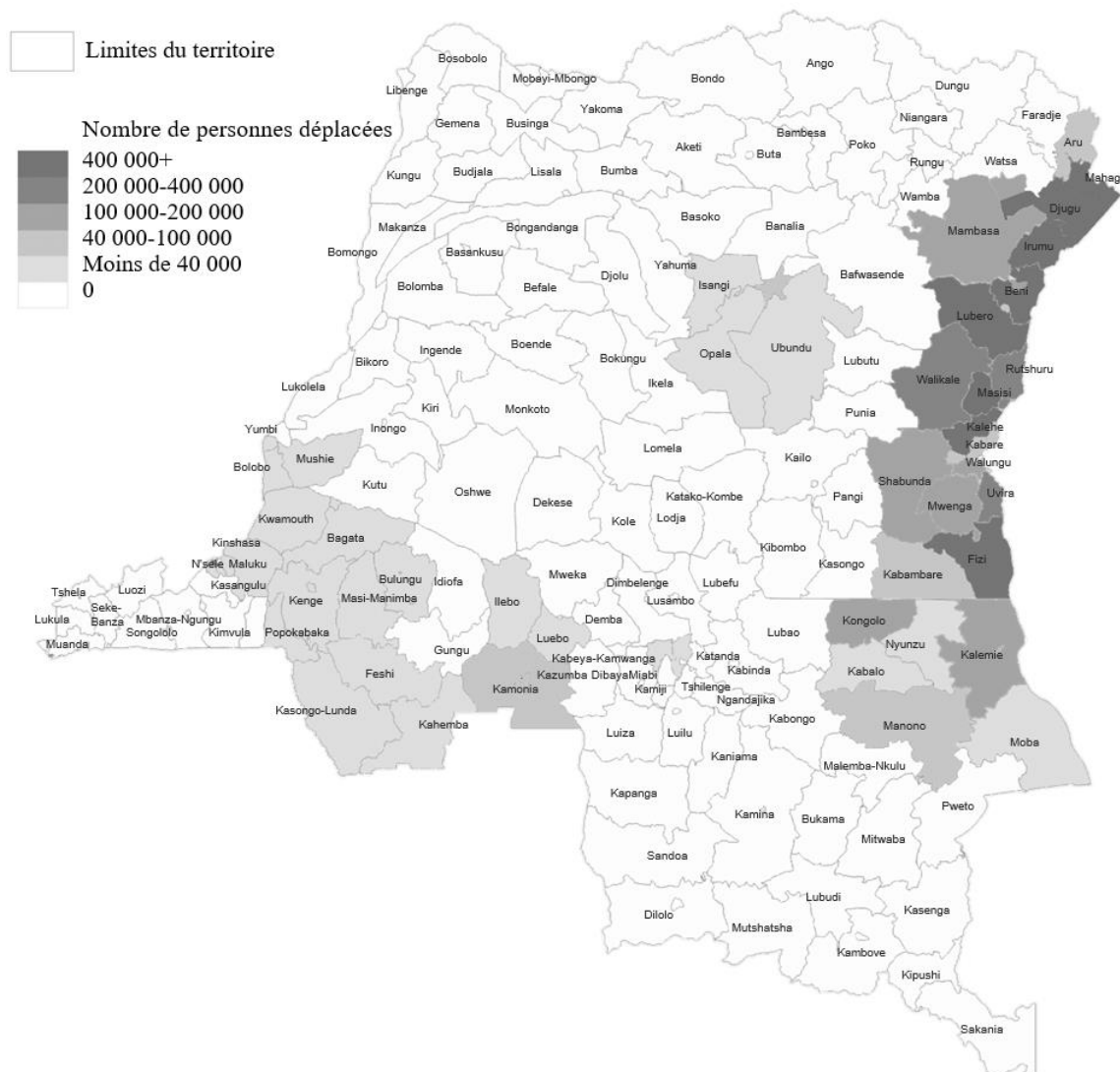
33. La situation humanitaire complexe a été aggravée par des épidémies, en particulier celle de variole simienne, que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a désignée comme urgence de santé publique de portée internationale le 14 août. Au 7 septembre, plus de 21 221 cas suspects de variole simienne, 5 062 cas confirmés et plus de 644 décès dus à la maladie avaient été enregistrés dans le pays et on a constaté une augmentation alarmante du nombre d'infections chez les enfants.

34. Les graves violations du droit international humanitaire, notamment les attaques contre les sites de rassemblement des personnes déplacées et les infrastructures publiques, restent très préoccupantes. Entre autres incidents, le 18 juillet, un obus est tombé près des sites de Muchibwe et Bugeru, au Sud-Kivu. Le 25 août, les ADF ont attaqué un centre de santé dans le territoire de Mambasa, en Ituri. Au 31 juillet, 211 écoles étaient soit occupées, soit utilisées comme abris pour les personnes déplacées, perturbant ainsi l'éducation de plus de 89 000 enfants dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kwilu et de la Tshopo.

35. Dans le Nord-Kivu, la trêve humanitaire et le cessez-le-feu négocié par l'Angola ont contribué à une réduction relative du nombre d'affrontements et du niveau de violence, ce qui a amélioré les conditions d'accès à l'aide humanitaire. Les activités humanitaires ont repris entre Sake (Nord-Kivu) et Minova (Sud-Kivu), ainsi que sur les principaux axes du territoire de Lubero. En août, environ 380 000 personnes seraient retournées dans leur région d'origine au Nord-Kivu. Dans l'ouest du pays, la violence armée a fait plus de 590 victimes depuis janvier 2024 dans les provinces de Maï-Ndombe, Kwilu, Kwango et Kinshasa. Au 31 juillet, plus de 219 000 personnes avaient été déplacées par ces tensions et l'accès à l'aide humanitaire restait gravement entravé, notamment par le manque de ressources.

36. Au 5 septembre, le plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo, dont le budget a été fixé à 2,6 milliards de dollars, avait été financé à hauteur de 37,4 % (964 millions de dollars), ce qui a permis aux partenaires humanitaires de fournir une aide d'urgence et vitale à 4,2 millions de personnes entre janvier et juillet 2024.

Figure V
Population déplacée à l'intérieur du pays, par territoire (juillet 2024)



Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Note : Les frontières indiquées et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Seuls les noms des territoires sont indiqués.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

37. Les 25 et 26 juin, à Kinshasa, la MONUSCO, l'International Republican Institute et l'International Foundation for Electoral Systems ont organisé un atelier sur la participation des femmes aux élections législatives locales et partielles, en vue de favoriser une décentralisation inclusive. La Mission, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organisations de la société civile ont également soutenu ces dernières dans l'élaboration d'une feuille de route stratégique axée sur le renforcement des capacités, la promotion des réformes

en matière d'égalité des genres, la coordination entre les réseaux de femmes et la rationalisation de la communication avec les partenaires financiers et techniques.

38. Le Ministère du genre, de la famille et des enfants, soutenu par la MONUSCO, ONU-Femmes et le PNUD, a poursuivi l'évaluation des résultats de son plan d'action national de deuxième génération pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'élaboration de son plan de troisième génération pour la période 2024-2028.

39. Le 9 juillet 2024, la Ministre du genre, de la famille et des enfants a présenté la vision du Gouvernement concernant les moyens de faire progresser l'égalité des genres, de briser le cycle de la violence et de la discrimination fondées sur le genre et de renforcer le leadership des femmes. Cette vision est axée sur la promotion d'une masculinité positive et la protection des droits des familles et des enfants.

VII. Mise en œuvre des priorités établies dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

40. La MONUSCO a continué d'exécuter son mandat de protection des civils en suivant une approche multidimensionnelle à trois volets (protection par le dialogue et la collaboration, protection physique et création d'un environnement protecteur), en adoptant des stratégies sur mesure pour chaque province et en mettant en place des plans de protection locaux. Le dialogue avec les femmes et les jeunes a été intégré dans l'ensemble des activités de la Mission en matière de protection des civils. La MONUSCO a continué de faire face à des défis importants dans la mise en œuvre de son mandat, y compris à des restrictions des déplacements dans le Nord-Kivu.

41. Entre le 20 juin et le 7 août, le réseau d'alerte locale de la MONUSCO a reçu 310 alertes en provenance de l'Ituri et du Nord-Kivu. Les forces de sécurité de l'État, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu à 79 % d'entre elles. Les efforts se poursuivent pour améliorer le dispositif d'alerte rapide, notamment en désignant des coordonnateurs supplémentaires pour le réseau d'alerte locale dans les zones vulnérables susceptibles d'être attaquées par des groupes armés.

42. Dans l'Ituri, la Mission a fourni une protection physique efficace en déployant des patrouilles préventives et réactives en réponse aux alertes, pour intervenir dans des incidents en cours ou pour prévenir des attaques imminentes de la part de groupes armés. Au cours de la période considérée, trois bases d'opérations mobiles ont été temporairement mises en place à Bali, Dhendro et Tchomia (territoire de Djugu) et des unités de combat ont été déployées à Idohu (territoire d'Irumu) pour faire face aux attaques des groupes armés contre les civils. Les 9 et 16 juillet, des combattants de la CODECO ont battu en retraite lorsqu'ils ont rencontré des patrouilles de la MONUSCO.

43. La Mission a continué de soutenir les processus de paix en cours grâce à des patrouilles renforcées, au dialogue local et à des mesures de confiance. Les 29 et 30 juin, les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont mené une opération à Madombo et Itendey (territoire de Djugu) contre des combattants du groupe Zaïre et de la CODECO, signataires d'un acte d'engagement pour la cessation des hostilités, afin de les inciter à respecter ledit acte. La Mission a modéré plusieurs dialogues entre responsables locaux visant à résoudre des conflits fonciers, lever les barrages routiers, faire libérer des personnes enlevées, maintenir les marchés ouverts et instaurer la confiance entre les forces de sécurité de l'État et les communautés. Par exemple, le 23 juillet, la MONUSCO a facilité un dialogue

auquel ont participé plus de 150 représentants des communautés Hema et Lendu à Landjo (territoire de Djugu), afin de renforcer la cohésion sociale et de réduire les tensions intercommunautaires.

44. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a continué de maintenir des positions d'arrêt à Sake et au nord de Goma, protégeant les civils dans ses bases d'opérations temporaires et aux alentours à Kiwanja, Kitshanga et Kanyobagonga, dans le territoire contrôlé par le M23. La Mission s'est également entretenue avec des commandants militaires et des chefs de groupes armés, notamment les Volontaires pour la défense de la patrie (opérant sous le nom de Wazalendo), sur les droits humains, la protection de l'enfance et le droit international humanitaire, notamment sur le caractère civil des sites de personnes déplacées.

45. Du 8 juillet au 9 août, la composante Police de la MONUSCO a formé 36 agents de la Police nationale congolaise (dont 3 femmes) à la sécurité sur les sites de personnes déplacées, en mettant l'accent sur la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, et a également formé 120 agents de police (dont 34 femmes) aux techniques d'enquête judiciaire. La plupart des sessions étaient centrées sur la formation des formateurs, afin de faciliter le transfert des connaissances et des compétences.

46. Entre le 14 juillet et le 5 septembre, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a mené 15 opérations d'enlèvement ponctuelles d'engins explosifs, au cours desquelles 16 restes explosifs de guerre ont été détruits. Quelque 46 civils (6 hommes, 40 femmes) ont reçu une formation sur les engins explosifs et la sensibilisation aux dangers posés par les engins explosifs improvisés. En outre, du 5 au 9 août, 16 agents de la police nationale ont été formés à la détection d'engins explosifs à Goma. Le 29 août, l'Autorité nationale de lutte antimines, en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, a présenté les résultats de levés de champs de mines au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. Le levé a porté sur 23 521 mètres carrés de terres où la contamination par des mines terrestres était soupçonnée ou confirmée, ce qui porte la superficie totale examinée en République démocratique du Congo à 345 618 mètres carrés. La base de données nationale ne recense actuellement aucune zone soupçonnée d'être contaminée par des mines.

47. La Mission a continué de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Au cours de la période considérée, 62 évaluations des risques ont été effectuées, notamment un contrôle concernant 325 membres du personnel des Forces armées de la République démocratique du Congo et d'agents de la police nationale, et des mesures d'atténuation ont été proposées pour garantir que le soutien de la MONUSCO à neuf unités dans les provinces touchées par le conflit soit conforme aux droits humains. Au cours de la période considérée, 13 réunions des comités de suivi des violations des droits humains imputables aux Forces armées de la République démocratique du Congo (6 réunions) et à la Police nationale congolaise (7 réunions) ont été organisées avec le soutien du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration

48. La MONUSCO a continué de soutenir la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation aux niveaux national et provincial, malgré des difficultés persistantes, dues notamment aux changements de direction. Le 23 juillet, Abbé Jean-Bosco Bahala a été relevé de ses fonctions de coordonnateur national du programme par arrêté

présidentiel et a été remplacé par le coordonnateur national adjoint aux opérations, qui a été nommé coordonnateur national par intérim.

49. Au Nord-Kivu, la MONUSCO, en partenariat avec le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, l'Organisation internationale pour les migrations et Entraide Protestante Suisse, a continué de mettre en œuvre des projets de réinsertion communautaire. Dans le territoire de Beni, 584 personnes, dont 150 ex-combattants et 173 femmes, ont été employées dans le cadre de travaux à haute intensité de main-d'œuvre visant à remettre en état des routes. Les projets de réinsertion communautaire comprenaient également des séances de dialogue communautaire, un soutien psychosocial et le renforcement des capacités des coopératives agricoles. Du 25 au 27 juillet, le bureau du Programme au Nord-Kivu et la MONUSCO ont organisé un dialogue à Beni, réunissant 90 représentants (dont 15 femmes) de l'administration provinciale, des forces de défense et de sécurité, de la société civile, des autorités coutumières et des groupes armés. Les discussions ont porté sur les mesures locales en matière de sécurité dans les territoires de Beni et de Lubero, ainsi que sur le rôle des instruments gouvernementaux clés, dont le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et la Réserve armée de la défense, et des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre les violences commises par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

50. La MONUSCO a également poursuivi l'exécution de 16 projets de lutte contre la violence locale qui ont bénéficié directement à 2 393 personnes (1 614 hommes et 779 femmes), dont 640 ex-combattants, 724 membres vulnérables de la communauté et enfants associés aux groupes armés, et 1 029 jeunes à risque.

51. Du 7 au 9 août, la MONUSCO a soutenu la tenue de la réunion inaugurale du sous-groupe de travail régional sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, qui opère dans le cadre du Groupe de contact et de coordination, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Ce nouveau mécanisme réunit des commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'autres entités du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, qui collaborent à l'élaboration de stratégies non militaires pour la lutte contre les groupes armés étrangers opérant dans l'est de la République démocratique du Congo.

C. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

52. Du 1^{er} au 6 juillet, la MONUSCO a organisé une visite d'étude à Dakar à l'intention de 22 représentants haut placés des institutions de sécurité et de la société civile, sous la direction du Conseil national de sécurité. La visite, menée en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), a permis de faciliter les débats sur les modèles de réforme du secteur de la sécurité avec des experts du Burkina Faso, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal, et a abouti à la formulation de recommandations sur l'élaboration d'une politique de sécurité nationale.

53. Le 14 août, le programme conjoint d'appui à la réforme de la police pour la période 2024-2028, signé le 5 juin, a été présenté au nouveau Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières, qui s'est engagé à ce que le Gouvernement soutienne sa mise en œuvre.

54. Le 23 août, le Ministère du genre, de la famille et des enfants et le groupe consultatif sur le rôle des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité, soutenus par la MONUSCO et ONU-Femmes, ont lancé un exercice d'évaluation visant à cerner les obstacles à la participation des femmes dans les secteurs de la sécurité et de la justice.

55. Le 2 septembre, la MONUSCO a appuyé la tenue d'un atelier organisé à l'initiative du Ministère du genre, de la famille et des enfants et du groupe consultatif sur le rôle des femmes, en collaboration avec l'Université de Kinshasa, qui portait sur les obstacles institutionnels, sociaux et économiques qui entravent la participation véritable des femmes dans les institutions chargées de la sécurité nationale et visait à formuler des recommandations sur les moyens d'éliminer ces obstacles.

56. Du 21 au 30 juin, la MONUSCO a fourni une assistance technique et financière aux autorités judiciaires militaires afin de soutenir les enquêtes sur des attaques qui ont eu lieu entre décembre 2021 et avril 2023 à Oicha et Mangina (province du Nord-Kivu), qui auraient été commises par les ADF. Ce soutien a permis la tenue d'entretiens avec 325 victimes et témoins (297 femmes et 28 hommes).

57. Du 25 au 29 juin, la MONUSCO a appuyé une formation de formateurs tenue au bénéfice de 15 acteurs judiciaires en provenance de Bunia, Beni, Butembo, Goma et Kinshasa, qui visait à faciliter la création d'un groupe des enquêtes numériques au sein du Bureau du Procureur général des Forces armées de la République démocratique du Congo. Du 23 au 25 juillet, la Mission, en collaboration avec l'organisation non gouvernementale TRIAL International, a également aidé la Haute Cour Militaire et le Bureau du Procureur général des Forces armées à organiser un atelier sur le partenariat dans la lutte contre l'impunité des infractions graves. Cet atelier a permis de jeter les bases d'un programme de soutien que les autorités nationales seront amenées à mettre en place après le retrait de la MONUSCO.

58. Les 3 et 4 juillet, la MONUSCO, en collaboration avec le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, avec le parrainage du Ministre de la justice, a organisé un atelier de sensibilisation des autorités nationales, politiques, administratives et judiciaires à la coopération judiciaire régionale dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

59. La MONUSCO a continué d'aider les autorités pénitentiaires nationales à instaurer des conditions sûres et humaines dans les prisons, conformément aux normes internationales. Dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, la MONUSCO a fourni une assistance technique et financière aux tribunaux civils et militaires aux fins de la tenue d'audiences à la prison de Goma du 21 juin au 16 août. En tout, 91 accusés, dont 31 enfants, ont été condamnés pour des infractions d'ordre militaire et d'autres infractions commises par des civils, et 97 personnes ont été remises en liberté, dont 47 personnes acquittées, parmi lesquelles se trouvaient 20 enfants, ainsi que 35 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement équivalentes au temps déjà passé en détention et 15 enfants qui ont été réprimandés et renvoyés dans leur famille.

60. Du 22 au 27 juin, la MONUSCO a organisé quatre ateliers à Bukavu, Beni, Bunia et Kinshasa pour diffuser des informations sur la loi n° 23/028 établissant les principes fondamentaux du système pénitentiaire, adoptée le 15 juin 2023. Les acteurs de la chaîne pénale ont été invités à s'aligner sur les mesures de réforme et à régler les problèmes opérationnels touchant le système pénitentiaire.

VIII. Retrait progressif, responsable et durable

A. Informations actualisées concernant la mise en œuvre du plan de désengagement commun

61. Le 30 juin, conformément à la résolution 2717 (2023) du Conseil de sécurité et en étroite coordination avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Mission a conclu les activités prévues par son mandat dans le Sud-Kivu, marquant ainsi l'achèvement de la première phase de son désengagement. Le 25 juin, la cérémonie de clôture a été présidée par la Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

62. Dans l'ensemble, la MONUSCO a fait don de 1 769 biens d'une valeur de 12,2 millions de dollars, dont 1 160 biens d'une valeur de 10 millions de dollars qui sont allés aux autorités nationales et provinciales. La Mission a également transféré aux Forces armées de la République démocratique du Congo un hélicoptère nouvellement construit et une base à Rutemba, près d'Uvira, d'une valeur de 1,5 million de dollars. Par ailleurs, du matériel et des infrastructures essentiels dans le domaine de l'aviation ont été transférés à la Régie des voies aériennes (terminaux de passagers et de fret, matériel portable de contrôle de la circulation aérienne, station météorologique et matériel de lutte contre les incendies).

63. Dans le cadre de son désengagement au Sud-Kivu, la MONUSCO a transféré sept bases et locaux à Baraka, Bukavu, Bunyakiri, Kamanyola, Kavumu, Rutemba et Sange, ainsi que 15 autres installations, aux autorités nationales. La Mission a cessé ses opérations dans les bases de Mikenge, Minembwe et Uvira, mais le transfert aux Forces armées de la République démocratique du Congo a connu quelques retards, en partie dus à la réforme ou la cession de matériel sur place.

64. Dans le cadre de sa stratégie de retrait responsable, la MONUSCO, en collaboration avec les autorités nationales, a mis en œuvre des protocoles environnementaux stricts conformes aux normes de l'ONU. Chaque base transférée ou fermée a fait l'objet d'une remédiation environnementale complète, comprenant l'élimination des déchets dangereux et des mesures de bioremédiation visant à atténuer les effets de la contamination du sol. En partenariat avec le Service de la lutte antimines, la MONUSCO a détruit en toute sécurité 132 tonnes de munitions inutilisables dans le Sud-Kivu.

65. Au 28 juillet, malgré les difficultés liées aux conditions de sécurité et à l'état des routes, la MONUSCO avait rapatrié en toute sécurité 3 153 agents en tenue, dont 1 979 militaires et 320 membres d'unités de police constituées basés au Sud-Kivu et 695 militaires basés au Nord-Kivu, ainsi que 55 observateurs militaires et officiers d'état-major et 104 policiers hors unités constituées dans ces deux provinces. En outre, 490 membres du personnel civil, dont des vacataires, ont cessé leurs fonctions. Une équipe résiduelle de 43 personnes reste au Sud-Kivu pour soutenir les progrès et aider les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à maintenir les réseaux d'alerte locale, les mesures de protection de l'enfance et les dialogues communautaires, entre autres. L'équipe résiduelle facilitera également la consolidation des responsabilités transférées aux autorités provinciales et nationales, en mettant l'accent sur la protection des civils, le transfert de connaissances et de données et le renforcement des capacités. La Mission conserve deux locaux au Sud-Kivu : l'un pour l'équipe résiduelle et l'autre pour le Groupe des transports aériens fourni par le Pakistan, qui est en train d'être transféré à Beni.

B. Point sur la transition

66. Le 22 juin, la feuille de route provinciale pour la transition au Sud-Kivu a été signée par le Ministre d'État aux affaires étrangères, à la coopération internationale et à la francophonie de la République démocratique du Congo et par la Représentante spéciale du Secrétaire général. La mise en œuvre de la feuille de route, élaborée dans le cadre d'une collaboration entre les autorités provinciales, la MONUSCO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des représentants d'organisations non gouvernementales internationales et de la société civile, a débuté le 1^{er} juillet, parallèlement au lancement d'un plan d'appui de l'ONU à la transition dans le Sud-Kivu.

67. Les activités de planification de la transition au Nord-Kivu et en Ituri ont été centrées sur le renforcement des institutions et des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. Le 10 juillet, l'équipe provinciale intégrée chargée de la transition en Ituri a repris ses réunions avec les autorités provinciales, la MONUSCO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la société civile. Au Nord-Kivu, les autorités provinciales et la MONUSCO ont commencé à réviser le mandat de l'équipe provinciale intégrée chargée de la transition. Du 19 au 26 juillet, l'équipe de l'initiative Unité d'action des Nations Unies chargée des questions de genre s'est rendue dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri, afin de transmettre aux équipes provinciales intégrées des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience sur la manière d'intégrer les questions de genre dans le processus de transition.

C. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

68. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a inauguré les équipes provinciales de l'Organisation en Ituri et dans le Haut-Katanga, le 10 juillet et le 8 août, respectivement. Des équipes provinciales ont déjà été mises en place en Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, dans le Haut-Katanga et au Kasai, et il est prévu d'en créer trois autres d'ici la fin de l'année 2024. Les équipes provinciales ont pour rôle de normaliser les mécanismes de coordination du développement au niveau provincial, garantissant ainsi une meilleure harmonisation et une plus grande cohérence entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les acteurs et programmes humanitaires et de stabilisation.

69. Au cours de la période considérée, l'équipe de transition et le Bureau du Coordonnateur résident ont achevé l'évaluation des coûts des activités prioritaires du plan d'appui de l'ONU à la transition au Sud-Kivu, qui a été estimé à 23 millions de dollars. Le financement devrait provenir des ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix au Sud-Kivu pour 2024, des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de la MONUSCO et des ressources existantes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les 13 et 14 août, la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont organisé conjointement un atelier d'harmonisation à Bukavu afin de cerner les partenariats et les ressources disponibles pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route provinciale du Gouvernement pour le Sud-Kivu. À cette occasion, le Gouvernement a annoncé qu'il fournirait plus de la moitié des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route, dont le budget total s'élève à 57 millions de dollars.

70. Du 27 mai au 26 juillet, des consultations approfondies ont eu lieu dans tout le pays avec des acteurs du système judiciaire, le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies et la société civile, afin de faire progresser l'élaboration du nouveau programme conjoint de soutien à la réforme de la justice. Ce programme a pour but d'aider le Gouvernement à s'acquitter de ses engagements en matière d'accès à la justice, de responsabilité et de lutte contre l'impunité et la corruption, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

Composante militaire

71. Au 9 septembre, la MONUSCO avait déployé 10 171 soldats (dont 7,72 % de femmes) et 452 experts militaires des Nations Unies en mission (dont 23 % de femmes), sur un effectif autorisé de 11 500 soldats et 600 experts. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a procédé à trois déploiements d'unités de combat et a effectué 5 401 patrouilles de jour, 3 902 patrouilles de nuit, 394 patrouilles et missions de longue distance, 684 patrouilles conjointes, 684 missions d'escorte et seulement 4 opérations de reconnaissance aérienne, en partie en raison de l'extension de la zone d'exclusion aérienne due au fait que des groupes armés ont pris pour cible des appareils de l'ONU à plusieurs reprises.

72. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 22 unités militaires. Un plan d'amélioration de la performance a été élaboré pour chaque unité.

73. Les pelotons d'engagement sont demeurés au nombre de 13, soit 2,4 % de l'effectif total de la force. Ils ont mené 272 activités, allant de projets de coopération civilo-militaire à des projets de sensibilisation et comprenant 101 patrouilles ciblées, contre 197 activités menées au cours de la période précédente.

74. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires de la MONUSCO est resté à 23 %, comme lors de la période précédente. Le nombre de femmes militaires a lui légèrement augmenté, passant de 7,69 % à 7,72 %.

Composante Police

75. Au 9 septembre, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 357 policiers provenant de 30 pays contributeurs, dont 1 048 membres de 6 unités de police constituées, dont 211 femmes, et 303 policiers hors unités constituées, dont 89 femmes. La note générale d'évaluation de la performance des policiers hors unités constituées n'a pas changé par rapport à la période précédente, restant à 80 %.

76. Les unités de police constituées ont effectué 2 745 interventions rapides, 169 escortes, 1 759 patrouilles, 339 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 23 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise, 136 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées et la force de la MONUSCO, 44 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, la Police nationale congolaise et la force de la MONUSCO, 10 patrouilles de longue distance et 106 patrouilles autour de camps et sites de rassemblement de personnes déplacées.

Composante civile

77. Au 9 septembre, 2 025 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels 259 Volontaires des Nations Unies (dont 47,5 % de femmes) et 40 agents fournis par le Gouvernement (dont 32,5 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

78. La MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Les données générées par le cadre de résultats du Système ont servi de base à une étude d'impact qui s'est déroulée sur deux jours en mai et a débouché sur un rapport d'impact assorti de recommandations succinctes sur la façon de renforcer l'exécution des tâches prioritaires fixées dans le mandat de la Mission. Les données ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies à l'appui de la feuille de route pour la transition dans le Sud-Kivu.

C. Communication stratégique

79. Fin juin et début juillet, l'attention s'est portée sur le désengagement de la MONUSCO, à l'occasion d'une cérémonie de clôture conjointe de haut niveau dans le Sud-Kivu, présidée par la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Première Ministre, qui était à la tête d'une délégation du Gouvernement. La cérémonie a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique au niveau national et international, ainsi que sur les réseaux sociaux, couronnant six mois de communication régulière qui a contribué à limiter la désinformation.

80. Bien que la désinformation concernant le désengagement de la Mission soit restée limitée, des campagnes ciblées sur d'autres sujets ont été menées au moyen de rumeurs, de théories du complot et de vidéos de propagande. La MONUSCO a réagi en diffusant des vidéos explicatives, des témoignages et une campagne de sensibilisation aux informations fallacieuses sur les médias sociaux, qui a recueilli près de 140 000 vues. La chaîne WhatsApp de la mission a été lancée en mars et compte environ 180 000 abonnés. Par ailleurs, la Mission a diffusé 260 000 messages en français et en swahili pour dissuader les groupes armés de lancer des attaques.

81. Au cours de la période couverte par le rapport, plus de 1 000 personnes ont participé à 10 séances de formation des formateurs sur la lutte contre la désinformation, la désinformation et les discours de haine. Des journalistes ont assisté à une séance d'information sur le processus de désengagement, les conditions de sécurité dans les provinces de l'est et l'engagement de la MONUSCO en matière de protection des civils.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

82. Conformément à l'engagement du Secrétaire général en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a continué de renforcer ses efforts de prévention en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les pays fournisseurs de contingents, les communautés et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le Sud-Kivu, la Mission a entamé le transfert à l'équipe de pays du dispositif local de dépôt et de traitement des plaintes, notamment en organisant des sessions de formation,

ainsi que la liste des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, afin d'assurer la continuité des mécanismes de soutien et de signalement.

83. Du 1^{er} juin au 5 septembre, la MONUSCO a enregistré 7 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui auraient eu lieu entre 2005 et 2024, mettant en cause deux membres du personnel civil et cinq militaires déployés lors de la période considérée ou précédemment dans le cadre de la MONUSCO ou de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Les cas impliquant du personnel militaire sont en attente de l'achèvement d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents. La MONUSCO encourage activement les partenariats avec les États Membres afin de renforcer leur engagement dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par leur personnel. Le Bureau des services de contrôle interne enquête sur les cas concernant le personnel civil.

84. La MONUSCO a adopté une stratégie globale pour renforcer ses efforts de surveillance et d'atténuation dans toute la zone de la Mission. Cette stratégie prévoit la mise en place d'un solide réseau de dépôt et de traitement des plaintes au niveau local, qui constitue un moyen essentiel pour les populations locales de signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Par ailleurs, la Mission met activement en œuvre des projets visant à soutenir les femmes et les membres vulnérables de la communauté en promouvant la résilience et l'autonomisation.

85. La MONUSCO prend des mesures pour s'assurer que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçoivent le soutien nécessaire, en coordination avec le spécialiste hors classe des droits des victimes.

X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

86. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a enregistré 597 cas d'atteinte à la sûreté et à la sécurité. Ces incidents, qui ont touché 90 membres du personnel des Nations Unies, se répartissent comme suit : 96 attaques armées, 365 actes de criminalité, 55 cas de troubles civils et 81 cas qualifiés de dangereux.

87. Au Nord-Kivu, la Mission a assoupli l'une des mesures d'atténuation mises en place à la suite des manifestations anti-MONUSCO de juillet 2022, en déplaçant de 19 heures à 22 heures le couvre-feu concernant l'utilisation de véhicules banalisés des Nations Unies à des fins officielles.

88. Les convois de la MONUSCO ont continué d'être la cible de jets de pierre (10 cas recensés). La Mission a également recensé un incident de jet de pierres contre un poste de garde du camp de sa force dans la base opérationnelle de Kiwanja à Rutshuru. Le 1^{er} juillet, le Département de la sûreté et de la sécurité a reçu des informations selon lesquelles des membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'étaient retrouvés bloqués à Lubero du fait d'affrontements dans la région, sans avoir les moyens de se mettre à l'abri par la route. Ainsi, un total de 61 personnes (dont 12 membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité) ont été transportées par avion par la MONUSCO depuis Lubero jusqu'à Beni, où elles ont été mises en sécurité.

89. Par ailleurs, la MONUSCO a constaté des incidents persistants de brouillage et d'usurpation du système mondial de localisation (GPS) qui ont affecté les moyens terrestres et aériens du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Certains aéronefs de l'Organisation et des vols commerciaux de passagers dans la même zone ont signalé des cas de perte du signal GPS. Au 9 août, la campagne d'usurpation et de brouillage semblait avoir cessé.

XI. Observations

90. La situation en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces de l'est, reste très préoccupante, des millions de civils innocents étant pris au piège dans des cycles récurrents de conflit, de violence et de déplacement. Je condamne les actes de tous les groupes armés opérant dans le pays, ainsi que ceux qui les soutiennent, directement ou indirectement. Je suis alarmé par l'expansion territoriale continue du M23 et les attaques odieuses contre les civils perpétrées par les ADF, le M23, la CODECO et d'autres groupes armés dans le Nord-Kivu et l'Ituri. J'appelle tous les groupes armés, qu'ils soient congolais ou étrangers, à déposer les armes immédiatement et sans condition. Les États Membres, les entités ou les individus qui offrent un soutien ou un encouragement quelconque aux groupes armés doivent cesser de le faire. Il est également essentiel que ceux qui profitent de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la prolifération des armes qui alimentent la violence rendent compte de leurs actes.

91. Je félicite le Président angolais, M. Lourenço, pour ses efforts diplomatiques inlassables, qui ont abouti à la signature, le 30 juillet, de l'accord de cessez-le-feu entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan de neutralisation des FDLR et d'un plan de désengagement des forces. L'accord de cessez-le-feu marque une étape décisive vers la désescalade et ouvre la voie au retour volontaire, progressif, sûr et digne des personnes déplacées dans leurs foyers et à la possibilité d'organiser les élections législatives différées dans les territoires de Masisi et de Rutshuru. J'exhorte toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et je réaffirme l'engagement inébranlable de l'ONU à soutenir le processus de Luanda, notamment par l'intermédiaire du soutien de la MONUSCO au mécanisme de vérification ad hoc renforcé.

92. Conformément aux dispositions de la résolution [2746 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO est déterminée à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (Mission de la SADC) d'une manière qui donne la priorité à la recherche de solutions politiques durables au conflit, assure la protection des civils et soit pleinement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. La mise en œuvre de la résolution [2746 \(2024\)](#) contribuera à faciliter le renforcement de la coordination sur le terrain entre la MONUSCO, la Mission de la SADC et les Forces armées de la République démocratique du Congo, et je me réjouis à la perspective de présenter des informations sur les progrès réalisés à cet égard d'ici au 15 novembre.

93. La République démocratique du Congo fait face à l'une des crises de déplacement les plus complexes et les plus ignorées de notre époque. Je réitère qu'il est urgent que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et préservent le caractère civil des sites destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les civils, y compris les travailleurs humanitaires, ne doivent jamais être pris pour cible. Je demande instamment aux donateurs et aux partenaires internationaux d'accroître leur aide et de soutenir pleinement les efforts de paix régionaux en cours, qui offrent le meilleur espoir de remédier aux causes du conflit et de la grave crise humanitaire qui continuent d'entraver les progrès du pays vers la réalisation des objectifs de développement durable.

94. Je me félicite que le désengagement de la MONUSCO du Sud-Kivu ait été mené à bien, sur la base d'un partenariat et d'une collaboration entre l'ONU et le Gouvernement. La MONUSCO continuera de travailler main dans la main avec les autorités congolaises pour consolider le transfert des responsabilités dans le Sud-Kivu

et déterminer conjointement la voie à suivre pour les phases restantes du retrait progressif, responsable et durable de la Mission.

95. Je me félicite de l'adoption de la feuille de route pour la transition dans le Sud-Kivu et du plan de soutien de l'ONU qui l'accompagne. J'appelle les partenaires internationaux à soutenir ce plan, qui trace une voie claire vers une paix et une stabilité durables dans la province. Le soutien durable des partenaires sera essentiel pour permettre à l'État de s'acquitter de sa responsabilité première de protéger les civils, notamment par la mise en place de mécanismes de résolution durable des conflits.

96. Le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation reste un outil essentiel pour la protection des civils et l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo. La participation active du Gouvernement et sa vision claire de la voie à suivre restent essentielles pour garantir le soutien durable des partenaires internationaux à ce programme crucial.

97. L'ONU reste pleinement déterminée à soutenir une réforme accélérée du secteur de la sécurité, prise fermement en main par le pays. J'encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre la mise en place d'un cadre institutionnel clair et cohérent pour la réforme du secteur de la sécurité afin d'orienter la fourniture d'un soutien et d'une assistance internationaux coordonnés.

98. Je condamne fermement toute conduite répréhensible, y compris tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelles, commise par le personnel des Nations Unies et réitère mon attachement à la politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, assurer une réponse rapide et décisive aux allégations et renforcer l'assistance aux personnes survivantes.

99. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

